

Diplôme de médecine ostéopathique

EROP garantit une Norme éducative de haut niveau en Médecine Ostéopathique. Dans le processus de Certification EROP les Critères pour le Diplôme EROP ont été définis de la manière suivante :

Selon EROP un Médecin doit suivre un programme de formation de troisième cycle en Médecine Ostéopathique d'au moins 700 heures au cours d'une période minimale de 4 ans menant à un niveau de Diplôme de médecine Ostéopathique .

Le tronc commun est défini par EROP.

On ne peut donner le Diplôme qu'après un Examen oral, écrit et pratique.

Après le Diplôme un Médecin Ostéopathe doit suivre un programme de qualification continu, qui est un minimum de 44 U.E. en Médecine Osteopathique par tranche de deux années.

Tous les membres EROP adhèrent à cette norme minimale éducative.

Exemple : le Diplôme "Osteopathische Medizin D.O.M. TM" est une marque déposée de DGOM.

Tous les membres EROP ont un diplôme équivalent.

Il n'existe pas à ce jour de normes européennes officielles. Les règles définies ci-dessus représentent les standards minimum pour la pratique de la médecine ostéopathique selon EROP